

COMMUNE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

CANTON
DE BELLEVILLE-EN-
BEAUJOLAIS

OBJET :

Adoption du règlement
intérieur du conseil
d'administration du CCAS

DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du : 7 juillet 2026

Liste des délibérations affichée le : 8 juillet 2026

Date de convocation du C.C.A.S. : 1^{er} juillet 2026

Nombre de Membres en exercice au jour de la séance :

Président : Monsieur Frédéric PRONCHERY.

Vice- Président : Monsieur Franck FOREST.

Secrétaire : Madame Anita POCHOLLE, Directrice du CCAS

Membres présents :

Mmes BENACEUR, BOILLEREAU, COLONGE, CROZAT, DESCOMBES,
LEPRETRE, PAYET, TARCHOUNI.
Mrs DEROT, FOREST, LICHANI, MAHUET.

Membres excusés :

Mme DRUGEON (a donné pouvoir à Mme BENACEUR)
Mrs. GERBEAUX (a donné pouvoir à Mr. FOREST), LAGARDETTE,
PRONCHERY, TATU.

Rapporteur : Franck FOREST

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29 ;

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de Belleville-en-Beaujolais, tel que présenté en annexe.
- **DIT que :**
 - Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du CCAS.

- Ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du conseil d'administration.

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi, fait et délibéré, les jour, moi et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 3.08.2026

Et publication ou notification

Du : 3.08.2026.

Anita POCHOLLE,
Directrice du CCAS.



Frédéric PRONCHERY,
Président du CCAS.

